Mont Saint Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20250528-2025-40-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2025

DECISION N°2025 – 40

METROPOLE ROUEN NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL, DE LA PISTE D'ATHLETISME ET DE L'ECLAIRAGE

****

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;

- **VU** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2021 relative à la création du dispositif fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) ;

- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre du FACIL pour l'opération « rénovation du terrain synthétique de football, de la piste d'athlétisme et de l'éclairage », selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Etudes	52 374,00 €
	Travaux VRD	1 812 940,95 €
	Travaux éclairage sportif LED	135 089,50 €
	TOTAL	2 000 404,45 €
RECETTES	Département Seine-Maritime	108 000,00 €
	Préfecture de Seine-Maritime	335 289,30 €
	Métropole Rouen Normandie	392 800,24 €
	Fédération française de football	32 000,00 €
	Autofinancement Ville	1 132 314,91 €
	TOTAL	2 000 404,45 €

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la Métropole Rouen Normandie ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 28 MAI 2025

Catherine FLAVIGNY

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

Maire
Conseillère départementale

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr